

Attestation n° 125

émise le : 18 mars 2026

valable jusqu'au : 18 mars 2028

selon le dossier technique n° FPF/212

L'entreprise soussignée,



Menuiserie MARTEAU, Grangeroux, 36130 DEOLS

Signataire de la Charte de Qualité « Fenêtres Bois 21 » s'engage à respecter les engagements suivants :


□ Qualité technique :

- Avoir obtenu un Avis de Conformité de **FCBA** sur la base d'un dossier technique d'évaluation.
- Avoir subi par FCBA une évaluation initiale de son système de contrôle qualité de production ;
- Effectuer un autocontrôle de sa production sur la base de l'évaluation initiale et d'un cahier des charges commun élaboré par FCBA ;
- Faire effectuer par FCBA une visite de contrôle de la gamme et du système qualité tous les 2 ans ;
- Renouveler le dossier technique d'évaluation et les essais, à chaque transformation notable de son processus de fabrication ou dans un délai maximum de quatre ans.

□ Qualité environnementale :

- Fournir une FDES collective ou individuelle sur ses produits
- Renseigner annuellement sur www.de-baie.fr les indicateurs influents avec 
- Mettre en œuvre les quatre engagements de progrès définis avec l'ADEME 
 - Réduire les consommations d'eau, d'énergie non-renouvelable et de matière (bois)
 - Trier pour traiter et/ou valoriser au mieux les déchets
 - Privilégier les bois issus de forêts gérées durablement.
 - Réduire les émissions de C.O.V (Composés Organiques Volatiles).

□ Qualité sociétale :

- Concevoir et fabriquer en France l'ensemble des produits de chaque gamme labellisée.
- Engager avec l' une démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail en atelier. Réaliser au minimum annuellement une évaluation des risques professionnels (troubles musculosquelettiques ; exposition aux poussières de bois ; sécurité des machines ; exposition au bruit ; exposition aux produits de synthèse dangereux) et la consigner dans le document unique.

□ Qualité de service :

- Aide à la conception en fonction des exigences architecturales et des performances requises.
- Remise d'une fiche d'entretien et de maintenance au maître d'ouvrage.

Pour sa gamme : PATRIMOINE MGL 56 SR

Gamme (Nom commercial) et variantes associées		
Essences de bois		Chêne Européen (<i>quercus petraea et quercus robur</i>) : purgé d'aubier, non traité, bois lamellé collé et/ou abouté ou massif
Système de finition	Finition complète (Fi)	Opaque – 2 couches - pour toutes les essences de bois citées ci-dessus
	Finition provisoire (AF)	Application en atelier au minimum d'une finition de type « protection provisoire » de niveau 1 selon NF P23-305 et qui devra être recouverte sous 3 mois maximum sur chantier.
Epaisseur ouvrants		56
Epaisseur dormants		80
Liaison ouvrant - dormant		Menuiserie à battement à mouton et gueule de loup jeu de 3 mm Simple joint sur dormant en position centrale
Epaisseur vitrage		VI de 24 avec pareclose de 15mm débordante
Particularités		Avec rejet d'eau bois sur ouvrant seuil bois sans soubassement

Fenêtre, porte fenêtre en bois Grille dimensionnelle (*)				
Ouvrants à la française	OF1	2200 x 800	PF1	2200 x 800
	OF2	2200 x 1450	PF2	2200 x 1450
(*) hauteur / largeur maximales en tableau et en mm				

Normes de référence	Evaluation	Conformité
NF P 23-305 : Menuiserie en bois – Spécifications techniques des fenêtres, portes fenêtres et châssis fixes en bois	Examen sur plans et descriptifs	OUI
NF EN 13 307-1 et XP CEN/TS 13 307-2 : Ebauches et profilés semi-finis en bois pour usages non structuraux	Chêne européen : produits certifiés pour une classe de service 3 ou équivalent.	OUI
NF P 20-650 -1 & 2 : Fenêtres, portes fenêtres, châssis fixes et ensembles menuisés – Pose de vitrage minéral en atelier	Examen sur plans et descriptifs	OUI
§4.2 de NF P 23 305 : Durabilité biologique des éléments en bois	Chêne Européen (purgé d'aubier) : essence de bois naturellement durable pour une classe d'emploi 3.2 si purgé d'aubier	OUI Toutes les conditions climatiques et d'exposition sont compatibles.
FD DTU 36.5 P3 : Mise en œuvre des fenêtres et portes extérieures - mémento de choix en fonction de l'exposition	Exigences minimales respectées par essais de performances	OUI
§6.3.3 de NF P 23 305 : Procédé de Finition complète	Système de finition sous Dossier Technique Finition Bois FCBA ou équivalent. <i>Sa compatibilité avec le concept et process d'application du menuisier n'a pas été vérifiée.</i>	Système opaque sous DT finition bois FCBA avec niveau 5

Performances selon NF EN 14 351-1+A2	
Air, Eau, Vent	A*4 E*7B V*C2 - rapport d'essais FCBA n°403/26/0139/A-1-V1
Résistances mécaniques	Classe 2 - rapport d'essais FCBA n°403/26/0139/A-1-V1
Forces de manœuvres	Classe 1 - rapport d'essais FCBA n°403/26/0139/A-1-V1
Capacité de résistances des dispositifs de sécurité	Sans objet
Efficacité des arrêts d'ouverture (NF P 20-501)	Sans objet
Résistance à l'ouverture et fermeture répétée	Non évalué

Performances Acoustiques – Indice $R_{A, tr}$ et $R_w(C, C_{tr})$ PF 2vtx de surface inférieure à 2.7m ² - seuil bois,	
Valeur tabulée selon NF EN 14351-1 annexe B : - Perméabilité minimale à l'air classe 3 et présence d'une garniture d'étanchéité respectée Surface de la fenêtre $\leq 2,7$ m ² Avec un vitrage 4 – 16 -4 de $R_w(C ; C_{tr}) = 29(-1 ; -4)$	$R_{A, tr} = 27$ dB - $R_w(C ; C_{tr}) = 32(-1 ; -5)$

Performances thermo-optiques $U_w / S^c_w / TL_w$ ci-dessous sont présentés des exemples de performances des rapports de calcul réf PC.CIAT/2013.182.3				
Performance du vitrage	Fenêtre 2 vantaux 1,48 x 1,53 m (H x L) : Chêne - $\lambda = 0,18W/(m.K)$		Porte-fenêtre 2 vtx Entièrement vitré - seuil bois 2,18 x 1,53 m (H x L) Chêne - $\lambda = 0,18W/(m.K)$	
	Intercalaire aluminium	Intercalaire Swisspacer V	Intercalaire aluminium	Intercalaire Swisspacer V
$U_g = 1,1 W/(m^2.K)$ S_g de 63% et $\alpha=0.4$ TL_g de 80%	$U_w = 1,6$	$U_w = 1,5$	$U_w = 1,6$	$U_w = 1,5$
	$S^c_w = 0,41$ $TL_w = 0,51$		$S^c_w = 0,43$ $TL_w = 0,54$	
U_w exprimé en $W/(m^2.K)$				

Cette attestation a été délivrée par IRABOIS, gestionnaire de la Charte de Qualité « Fenêtres Bois 21 », après mise en place d'un dossier technique FCBA, qui correspond à une évaluation en date du **18 mars 2026** selon l'échantillonnage utilisé dans les rapports d'essais.

Cette attestation ne constitue pas une certification de produit au sens de la loi du 3 juin 1994.

L'entreprise signataire déclare avoir pris connaissance du règlement de la charte disponible sur le site www.fenestresbois21.com et s'engage à respecter les engagements décrits ci-dessus.

Le Président d'IRABOIS,
gestionnaire de la Charte de Qualité

L'entreprise
signataire

